

SGD/KZ

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

RECEPISSE N° 2006 586 /MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

- Objet
- Déclaration d'existence
 - Déclaration de modification dans les textes constitutifs
 - Déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant

Référence : Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association

Dénomination de l'association

« ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION »
en abrégé A.L.C.D

Siège de l'association

Ouagadougou, Province du Kadiogo

Il est ci-dessous donné et rappelé respectivement :

- l'objet de l'association ainsi que les noms et adresses des membres de son organe dirigeant ;
- des dispositions de la Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 ;
- l'obligation d'insertion d'un extrait du présent récépissé au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 OCT 2006



Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Décentralisation

Le Ministre P. SAWADOGO -/-
Officier de l'Ordre National